

Proposition n°8 :

Renforcer les synergies et développer des collaborations entre les différents réseaux, notamment en matière d'achat de matériel scolaire ou d'utilisation des infrastructures, dans le respect de la liberté et de la spécificité de chaque réseau et dans le but d'optimiser les moyens disponibles au profit de tous, notamment pour assurer des investissements équitables dans les bâtiments scolaires.

<u>PAYS</u> Extrait	<u>Pourcentage du P.I.B. affecté à l'éducation</u>
Belgique	5,5
Finlande	5,6
France	6,1
Allemagne	5,3
Grèce	4,0
Italie	4,9
Pays-Bas	4,7
Royaume-Uni	5,3
Etats-Unis	7,0
MOYENNE O.C.D.E.	5,4

Source : O.C.D.E., *Regards sur l'éducation, 2003*

Les chiffres le prouvent, la Belgique dépense plus que la moyenne des pays de l'OCDE pour son enseignement. Toutefois, l'organisation de notre enseignement génère des surcoûts qu'il faut aujourd'hui s'employer à réduire. Sans porter atteinte à la liberté d'enseignement, les années qui viennent ne pourront pas faire l'économie d'une réflexion, notamment en matière d'expériences pluralistes et de gestion plus concertée des bâtiments scolaires entre les différents acteurs concernés.

La gestion des bâtiments scolaires est en effet un bon exemple pour montrer tout l'intérêt qu'il y a à mettre en place une gestion décloisonnée de l'enseignement. En effet, sans porter atteinte à la liberté d'enseignement toujours, cette manière de gérer permet d'optimiser les moyens disponibles au profit de tous. Si le processus de rénovation de ces bâtiments va être accéléré dans les années à venir grâce au refinancement de la Communauté française, force est toutefois de constater que les besoins sont énormes, et qu'ils ne pourront dès lors être tous rencontrés qu'à condition d'être utilisés de manière intelligente.

Le MR propose de consacrer en priorité les moyens disponibles aux mesures liées au respect des normes de sécurité dans les écoles. Le MR propose ensuite de mettre en place un plan de rationalisation des coûts énergétiques et des coûts liés à l'entretien des bâtiments en concluant un accord avec les pouvoirs organisateurs de l'ensemble des réseaux. La mise en place de pareilles collaborations entre réseaux permettra de réduire certains coûts et de dégager ainsi de nouvelles marges utilisables à des fins plus utiles pour les élèves et les enseignants.